



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## **PRFB GT n°5 « Equilibre sylvo-cynégétique » Compte-rendu rectifié de la réunion du 26 mars 2018 à Gardanne**

**Étaient présents :** Philippe THEVENET (CRPF), Thierry QUESNEY (ONF), Xavier FARJON (FNE PACA), Lucile PERDEREAU (communes forestières), Philippe BAYEN (DDTM 13), Roger REYNAUD (CRPF 05), Max MERCURIO (FDC 05), Thierry CHEVRIER (FDC 05), Anaël GAUTIER (DDT 05), Michel CHARAUD (DDT 04), Frédéric-Georges ROUX (Fransylva PACA), Catherine RETORE (Région PACA), Salim BACHA (Région PACA), Daniel QUILICI (CRPF), Claude VINCENTI (CRA PACA), Christian WAWRZYNIAK (DRAAF), Gaëlle THIVET (DRAAF), David DENIS (DRAAF)

**Excusés :** Daniel DISCOURS (DDT 05), Marc PETITEAU (DDT 05), Pascal GROSJEAN (DDT 05), FDC 84, FDC 04, association forêt méditerranéenne.

### **Cadre de cet atelier : le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) et le comité paritaire sylvo-cynégétique (introduction par la DRAAF)**

Ce groupe de travail fait partie des 5 groupes mis en place par la DRAAF et la Région pour préparer la réalisation du PRFB . En effet, le PNFB (Programme National de la Forêt et du Bois) demande que « **le PRFB précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique** ».

La Loi d'avenir (2014) instaurant par ailleurs la mise en place d'un « Comité Régional Paritaire Sylvo-cynégétique » rattaché à la CRFB (Commission Régionale de la Forêt et du Bois), chargé d'établir le bilan annuel des dégâts de gibier et de proposer des programmes d'action pour favoriser l'établissement d'un équilibre sylvocynégétique, il avait été proposé initialement que les travaux du PRFB relatifs à l'équilibre sylvocynégétique soient confiés à ce comité paritaire, dont la composition a été définie par la CRFB (7 représentants des forestiers : ONF, URACOFOR, 5 représentants des propriétaires forestiers privés et 7 représentants des chasseurs : la fédération régionale et les 6 fédérations départementales) et que ce GT5 serait donc animé par un membre de ce comité.

L'arrêté portant création de ce comité n'étant pas pris à ce jour et pour ne pas retarder plus longtemps le travail, la DRAAF et la Région ont finalement décidé de mettre en place le groupe de travail tel qu'il est aujourd'hui (cf : liste des invités), de manière à pouvoir aussi associer plus largement l'ensemble des acteurs locaux (notamment les DDT, compte tenu de leurs missions en la matière au niveau des départements) à l'analyse de cette problématique, la DRAAF se chargeant d'animer ce groupe de travail.

### **Attendus du PRFB en matière d'équilibre sylvo-cynégétique :**

Selon le PNFB, les actions à mettre en place doivent suivre 3 axes :

- Instaurer un dialogue renforcé et plus équilibré entre forestiers et chasseurs (modification à venir du code de l'environnement)
- Améliorer l'outil « plan de chasse » et sa mise en œuvre dans les zones en déséquilibre
- Mettre en œuvre des techniques sylvicoles spécifiques

**La définition des actions à mettre en place, dans le cadre du PRFB puis, au-delà, dans les territoires, nécessite au préalable (cf : PNFB) d'identifier de manière la plus partagée possible les unités de gestion en déséquilibre sylvo-cynégétique et celles où la situation nécessite d'être vigilant.**

**A minima, notre groupe de travail s'efforcera d'identifier ces zones. Ensuite, là où cela sera possible au vu des éléments factuels disponibles et de leur perception par les acteurs locaux (forestiers et chasseurs notamment), il s'attachera à évaluer l'importance des problèmes et de proposer, selon les besoins, des actions pour mieux évaluer leur importance (mise en place d'outils de suivi et d'analyse,...) voire proposer des solutions.**

#### **Elaboration d'un état des lieux partagé :**

Daniel Quilici insiste sur le fait qu'il s'agit bien là d'une étape indispensable pour le bon déroulement de la suite mais également très difficile. Il prend pour exemple la rédaction du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) des Hautes-Alpes qui ne s'est pas déroulée sans peines, autant pour trouver un accord sur l'état des lieux que pour des questions humaines.

La FDC05 indique que le dialogue renforcé et plus équilibré entre forestiers et chasseurs doit se faire sur la base d'un constat partagé établi à partir d'éléments tangibles validés.

Pour pouvoir partager un état des lieux, il faut des données fiables et un outil. L'observatoire grande faune et habitats (OGFH) est présenté comme un outil permettant d'avoir un retour objectif sur la situation.

Le syndicat des propriétaires forestiers estime qu'il faut veiller tout particulièrement à l'état de la régénération si on veut atteindre les objectifs de mobilisation de bois du PRFB sans risquer de déséquilibrer les écosystèmes forestiers. Cela implique donc de bien veiller aux équilibres sylvo-cynégétiques. Dans le sud de la région et sur le littoral, le problème est majoritairement la prolifération du sanglier qui ne pose que quelques problèmes de régénération ponctuellement. En revanche, dans le nord de la région, il y a de gros problèmes de régénération alors que les attributions n'augmentent pas assez et que les réalisations des plans de chasse ne suivent pas.

La fédération des chasseurs du 05 préconise de travailler plutôt à l'échelle de massifs que des départements au sein desquels les situations sont très hétérogènes. Il faut bien définir ou redéfinir les pays cynégétiques, un travail en la matière commence d'ailleurs dans les Hautes-Alpes. Le travail par massif peut néanmoins poser des difficultés lorsque des ACCA sont à cheval sur plusieurs massifs. Pour la FDC05, il est important de cibler les massifs à enjeux et ceux posant des problèmes (ce sont en général les mêmes) et de réussir à y suivre les évolutions des populations de cervidés, ou tout au moins d'y suivre l'évolution de l'abondance (relative) de ces populations, étant donné l'impossibilité de les dénombrer précisément. D'après la FDC05, dans les Hautes-Alpes, il y a trois massifs sur lesquels il y a eu des suivis d'état d'équilibre forêt-ongulés, avec des dégâts forestiers constatés sur deux d'entre eux, mais elle considère que le problème est beaucoup moins important aujourd'hui.

L'ONF indique qu'il n'est pas forcément du même avis pour ce qui est de la situation actuelle.

La FDC 05 précise que des baromètres de suivi ont été mis en place (indicateurs de changement écologique (ICE), et ont été validés par l'ONCFS ainsi que par les services de l'État. Ils comportent 3 types d'indicateurs - abondance des populations, mesures corporelles sur les animaux prélevés et des suivis de la pression sur la flore - et donnent un renseignement sur l'état d'équilibre biologique. Il y a, en parallèle, une réflexion sur les pratiques sylvicoles et l'évolution de la gestion forestière. La FDC considère que la situation s'est améliorée dans certains massifs problématiques, comme le Bochène. Souvent la régulation des populations de cerfs a permis de mettre en évidence que c'était le chevreuil qui causait une grande part des dégâts forestiers. Enfin, la FDC 05 considère qu'il est important de rappeler que les problèmes d'acquisition de la régénération ne sont pas imputables seulement au gibier mais que de nombreux autres facteurs peuvent entrer en jeu (climat, station...).

Dans la suite de la discussion, la situation est détaillée dans les différents départements :

Dans les Bouches-du-Rhône, l'ONF estime qu'il n'y a pas de soucis particulier. La DDTM explique qu'il y a eu un plan de chasse sur le cerf cette année mais que c'était pour l'élimination de bêtes échappées d'un enclos sur le massif de Concors. Pour le CRPF, il y a quand même une forte augmentation des populations de chevreuil et il faut continuer à augmenter les attributions en conséquence pour limiter le risque de dégâts agricoles (sur les bourgeons des vignes notamment). Certains élus de communes forestières estiment que les chasseurs ont un poids très important et peuvent limiter la mobilisation de bois en refusant l'exploitation forestière dans certains secteurs ou à certains moments.

Dans le Var, l'ONF estime qu'il n'y a pas de problèmes particuliers pour la régénération sauf après les incendies où on observe un abrutissement de tous les rejets de chêne. Les populations de cerf sont très localisées, dans certaines zones au nord-ouest. D'autres problèmes impactent les dynamiques et les mouvements des populations d'ongulés : la présence du loup et des patous, et les épisodes de sécheresse comme ceux de cet été (tous les sangliers se sont réfugiés dans les zones péri-urbaines). Le foyer de cerfs dans l'Estérel ne pose pas de problèmes car il n'y a pas un enjeu de production forestière très fort.

Dans les Alpes-Maritimes, pour l'ONF, il y a des problèmes de régénération et d'équilibre dans les préalpes de Grasse (forêt domaniale de Nans), le Cheiron et sur la Tinée (Clans, Isola....) où il y a notamment des problèmes de régénération des sapins à cause des chamois et cerfs. Il y a également des difficultés en Haute-Vésubie et dans la vallée de la Roya. Les dégâts ont commencé à la même époque que dans le 05. Pour le CRPF, il y a aussi des dégâts en forêt privée, même sur des essences peu appétantes. L'ONF ajoute que même la régénération de hêtre est bloquée dans certains secteurs. Un dispositif d'enclos-exclos sur le domaine des Courmettes montre des résultats impressionnants. La FDC des Hautes-Alpes explique en quoi la méthode de l'enclos-exclos peut être intéressante pour la démonstration mais ne constitue pas une donnée fiable. Le CRPF signale qu'il ne faut pas négliger l'impact des animaux domestiques non plus.

Dans le Vaucluse, l'ONF estime qu'il n'y a pas spécialement de problèmes dans le Lubéron. En revanche, il y a des problèmes de régénération sur le Ventoux en forêt domaniale comme communale. Il y a même des dégâts sur la régénération naturelle de pin noir, qui est pourtant normalement une essence peu appétante. Il y a sur le Ventoux du mouflon, du chamois, du cerf et du chevreuil.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'ONF constate des problèmes de régénération sur le massif de Lure (notamment la vallée du Jabron) dans les peuplements de pin noir. Très peu de régénération dans les parcelles suivies. Au moins 40 % des semis abrutis et beaucoup de fèces. Le pin noir n'était pourtant auparavant pas concerné. La présence du loup rend plus difficile la réalisation des plans de chasse et contribue à la massification des groupes d'animaux donc à des dégâts localement plus importants.

La FDC05 indique que dans les Hautes-Alpes, les 3 sites où il y a des suivis d'état d'équilibre sylvo-cynégétique sont le Briançonnais, le Bochaine et le Queyras. La FDC 05 invite à consulter les tableaux de bord avec tout le détail des suivis OGFH qui sont disponibles sur leur site ou celui de l'ONCFS. Il y a aussi une vigilance dans le sud des Hautes-Alpes pour ne pas laisser les populations proliférer principalement à cause des enjeux agricoles (arboriculture, horticulture...) et des dégâts en forêt privée. Pour l'instant on observe une légère recolonisation du cerf et du chevreuil. On sait qu'on ne peut pas empêcher la recolonisation mais au moins la contenir. Il faut envisager des prélèvements ciblés et des tirs d'affûts. La FDC 05 fait remarquer un effet pervers de l'obligation d'atteindre au moins 80 % de réalisation des attributions qui peut pousser certains chasseurs à fermer des bracelets en trop pour ne pas être pénalisés, et cela diminue la pertinence des données de réalisation. Dans le Bochaine, il manque une classe d'âge dans les peuplements de sapin à cause de la pression du gibier à une époque ; et c'est une fois les populations de cerfs maîtrisées que l'on s'est aperçu que le chevreuil faisait de très importants dégâts. Les représentants des forestiers privés font part de leur souhait de voir les plans de chasse co-construits entre forestiers et chasseurs et de leur crainte pour la forêt privée dans le sud du département : la mobilisation de bois est en augmentation et les propriétaires ne sont pas du tout sensibilisés à la question des déséquilibres sylvo-cynégétiques et à la protection de la régénération. Bien que la situation se soit améliorée sur les trois massifs principaux à enjeux, elle n'est pas encore satisfaisante pour tous les acteurs. La majorité des prélèvements de bois « supplémentaire » (objectif du PRFB) dans le 05 se feront néanmoins dans le sud d'après le CRPF.

En partant du cas spécifique du mélézin dans les Hautes-Alpes où l'abrutissement n'est plus qu'à 6 % d'après la FDC 05, le débat s'ouvre sur la définition d'une régénération réussie. Quel niveau de dégâts peut tolérer le forestier ? Comment détermine-t-on ces seuils quantitatifs ? Pour un forestier, une régénération peut être viable à partir de 800 à 1100 semis/ha.

Pour la DDT des Hautes Alpes, il y a quand même des divergences d'interprétation des résultats de l'OGFH entre forestiers et chasseurs.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les dégâts de cerfs sur vergers sont aussi de plus en plus signalés d'après la DDT 04. Il y a donc une augmentation progressive des plans de chasse.

D'après l'ONF, dans toute la région PACA, le taux de réalisation des plans de chasse diminue : 88 % en 2001 pour 75 % en 2016. Les attributions augmentent mais le nombre d'animaux prélevés reste plutôt stable. La fédération de chasse 05 rappelle les difficultés liées au loup et à d'autres facteurs et revient sur le fait que les chasseurs finissent par fermer les bracelets même s'il n'y a pas de réalisation, afin d'éviter les

sanctions. Selon eux, il faut laisser plus de souplesse aux chasseurs. C'est une des limites du déclaratif et cela montre l'intérêt d'avoir d'autres indicateurs.

Pour le CRPF, il faut faire remplir les fiches de signalement de dégâts forestiers par les propriétaires et taxer les non-réalisations de plans de chasse. Un soucis majeur est de faire venir les jeunes vers la chasse.

L'ONF fait remarquer que l'outil plan de chasse a été créé dans les années 70 avec comme objectif de faire augmenter les populations ! On ne peut pas utiliser le même outil pour les faire diminuer. Il faut revoir complètement l'outil - le simplifier - et peut-être axer les prélèvements sur les femelles là où on veut vraiment faire baisser les populations.

Pour le CRPF également, il faut repenser les plans de chasse, simplifier les règles de prélèvements et augmenter les prélèvements de femelles.

Pour la FDC05, il faut simplifier les bracelets, augmenter les jours de chasse (tous les jours) et remettre en place des battues ou des chasses à l'approche là où nécessaire.

La FDC05 rappelle que la méthode de « diagnostic de régénération potentielle » est en test par l'ONCFS (DRE-unité ongulés sauvages) en partenariat avec l'ONF et l'IRSTEA. Il y a des tests a priori en forêt publique dans le Bochaîne. L'ONF va se renseigner pour en savoir plus.

Le CRPF invite à améliorer la connaissance sur la réalité des dégâts. Le diagnostic de régénération est une piste intéressante pour eux. En revanche, ils ont quelques réserves sur les ICE.

Le syndicat des propriétaires forestiers privés estime que ces derniers devraient mieux s'organiser afin de peser et être présents dans les commissions plan de chasse.

La FDC 05 se déclare prête à partager toutes les données à sa disposition.

On manque de méthode objective pour les suivis. Le travail de l'OGFH est précieux mais en zone de montagne, d'après l'ONF toutes les méthodes ne sont pas validées. La FDC 05 indique que les indicateurs de changement écologiques utilisés dans les Hautes-Alpes dans le cadre de l'OGFH sont validés et/ou en cours de validation pour les milieux montagnards et que leur fiabilité ne saurait être contestable.

Pour les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, il manquait des acteurs autour de la table, il faudra donc affiner le diagnostic.

Le CRPF invite les forestiers et chasseurs à se rencontrer et préparer plus en amont les commissions plan de chasse afin d'avoir des discussions informelles avant.

L'URACOFOR invite à se reposer sur des instances et structures existantes comme les chartes forestières de territoire par exemple, même si pour l'instant les chasseurs ne viennent pas toujours aux réunions même lorsqu'ils sont signataires.

La DRAAF considère qu'à ce stade des discussions, il est nécessaire de faire un point précis (cartographique) des zones à problèmes département par département, pour les départements 04, 05, 06 et 84, puisqu'il est considéré par l'ensemble des participants qu'il n'y a pas de « zones à problème d'équilibre sylvo-cynégétique » identifiées à ce jour dans le 13 et dans le 83 (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de dégâts et qu'on peut se désintéresser du sujet).

La DRAAF se propose donc d'organiser localement dans les départements 04, 06 et 84 des réunions techniques pour travailler sur ces cartographies et, pour le 05, de faire confirmer par les forestiers et les chasseurs la délimitation des secteurs évoqués lors de la présente réunion.

Une fois ce travail technique réalisé, les résultats seront présentés pour validation lors d'une prochaine réunion du GT5 (en juin ou septembre 2018).

Marseille le 20/04/2018

Rédigé par D. Denis et C. Wawrzyniak

Rectifié à la demande de la FDC05 le 29/06/2018